



PREFECTURE DU MORBIHAN

SERVICE DU CABINET ET DE
LA SECURITE PUBLIQUE
BUREAU DU CABINET

☎ 02-97-54-85-08
☎ 02-97-54-87-00

VANNES, le

31 OCT. 2007

Monsieur,

Par lettre du 8 octobre 2007, vous avez appelé mon attention sur les règles de navigation dans le golfe du Morbihan.

Je tiens à vous préciser que la vitesse des navires dans le Golfe est toujours une des priorités de la Direction Départementale des Affaires Maritimes en terme de surveillance et de répression. Les infractions constatées font l'objet de retrait de permis mer et présentation des prévenus devant la juridiction du Tribunal Maritime Commercial de LORIENT.

Deux opérations sécurité des loisirs nautiques sont programmées en début des mois de juillet et d'août chaque année. Celles-ci, coordonnées par la Direction Départementale des Affaires Maritimes, mettent en œuvre tous les moyens nautiques des services de l'Etat, du département et trois unités sont affectées dans le seul Golfe du Morbihan. Une forte médiatisation (presse écrite, télévision, radios) a été assurée lors de ces journées.

Toutefois, conscient que ces efforts ne suffisent pas à sensibiliser tous les utilisateurs de navires dont beaucoup sont de passage dans la région, il est envisagé pour la prochaine saison estivale de réaliser une plaquette rappelant la réglementation dans le Golfe à l'instar de ce qui avait été réalisé cette année à l'attention des pratiquants de véhicules nautiques à moteur.

En ce qui concerne les navires à passagers, plusieurs courriers ont déjà été envoyés aux armements les invitant à respecter les vitesses dans le Golfe. Une réunion, afin de faire un rappel à la loi, s'est déroulée le vendredi 5 octobre 2007 au Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage d'ETEL, avec les représentants des navires à passagers. De plus une opération « coup de frein » pourrait être organisée à l'attention de ces navires.

Je vous informe que je transmets une copie de votre correspondance au Préfet Maritime de BREST, compétent pour examiner cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. Philippe ROBIN
Président de Golfe Clair
37 Chemin de Brangilles
56610 ARRADON

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

Cyril ALAVOINE